OBJET	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DE POINTE DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT – CIRCULAIRE D'APPEL A PROJETS 2008-2009		
RESEAUX	TOUS		
NIVEAUX ET SERVICES	DIRECTION ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE ET SPECIALISE		
PERIODE	2009		

- A Madame la Ministre Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Villes et Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateurs et Directions des écoles libres subventionnées,
- Aux Directions des écoles secondaires, ordinaires et spéciales, subventionnées.
- Aux Directions des écoles secondaires, ordinaires et spéciales, de la Communauté française,

POUR INFORMATION:

- Au Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement neutre subventionné.
- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique,
- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
- A la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants,
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux Membres du Service de Vérification,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents,
- A l'Union wallonne des Entreprises,
- A l'Union des entreprises de Bruxelles,
- A l'Entente wallonne des Classes Moyennes,
- Au FOREM,
- A ACTIRIS,
- A Bruxelles-Formation,
- A I'IFAPME,
- A l'EFPME,
- A la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi de la Région wallonne.

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	PROJET	
A.G.E.R.S. Direction générale de l'Enseignement obligatoire. Service général de l'Enseignement secondaire et des Centre Direction des affaires générales, de la sanction des étuc C.P.M.S.				
DESTINATAIRE	Directions des établissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 3 et 4			
CONTACT	Thierry MEUNIER (thierry.meunier@cfwb.be) 🅿 02/690.85.15			
DOCUMENTS A RENVOYER	OUI			
DATE LIMITE D'ENVOI	Vendredi 29 mai 2009			
OBJET		EQUIPEMENTS PEDAC QUALIFIANT - CIRC		

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, tous les renseignements relatifs à l'appel à projets annuel « modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant ».

Comme les années précédentes, cet appel à projets est destiné exclusivement à la modernisation, au remplacement ou à la mise en conformité de l'équipement pédagogique des établissements de l'enseignement qualifiant, à savoir le matériel amortissable nécessaire à l'acquisition des compétences définies par les profils de formation.

Comme vous le savez, cet appel à projets fait suite aux séances d'information concernant les nouvelles modalités d'introduction de vos demandes, via la plateforme informatisée commune avec le Cadastre des équipements.

Bien entendu, comme par le passé, mes services seront à votre disposition pour vous assister et vous conseiller à chaque étape de l'encodage et de la transmission de vos projets.

Vous trouverez, ci-après, le détail des moyens budgétaires disponibles pour cette opération.

Vous constaterez que les budgets sont sensiblement accrus (cofinancement FEDER en Région wallonne, appel à projet commun avec le Gouvernement régional pour la Région de Bruxelles-Capitale).

Je souhaite vivement que cette opportunité soit pour vous et vos collaborateurs, chefs d'ateliers et enseignants des sections du qualifiant, l'occasion de réfléchir à des investissements de qualité, à la pointe de l'actualité technologique et susceptibles d'apporter à vos étudiants le savoir faire et les compétences indispensables à leur insertion socioprofessionnelle.

En ces temps de crise financière et économique, avec à la clé une recrudescence du chômage, je vous invite, grâce aux moyens financiers mis à votre disposition par la Communauté française, le FEDER et la Région de Bruxelles-Capitale, à parier sur un enseignement qualifiant synonyme de filière d'excellence, d'orientation de premier choix et de réponse aux délocalisations et aux suppressions d'emplois.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

^{1 (}

¹ Sont exclus : les consommables, les travaux d'aménagement de locaux, le matériel pédagogique non spécifique comme les bancs, chaises, tableaux, manuels scolaires, ...

Moyens budgétaires disponibles pour l'appel à projets 2008-2009

Les montants repris ci-dessous vous sont communiqués sous réserve de modifications, dans l'attente des chiffres de populations au 15 janvier 2009, définitivement certifiés, pour les catégories concernées (TQ, P, EPSC, CEFA).

REGION WALLONNE HAINAUT:

Part Communauté française : 1.361.000 EUR

Part FEDER: 900.000 EUR

Total: 2.261.000 EUR

REGION WALLONNE HORS HAINAUT:

Part Communauté française : 1.865.000 EUR

Part FEDER: 1.200.000 EUR

Total: 3.065.000 EUR

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE :

Part Communauté française : 670.000 EUR

Part Région bruxelloise : 800.000 EUR

Total: 1.470.000 EUR

Quels sont les bénéficiaires potentiels ?

Les établissements organisant l'enseignement qualifiant de plein exercice, en alternance ou spécialisé de forme 3 et 4.

A quoi s'engagent ceux qui rentrent un projet?

Le Décret du 26 avril 2007 a pour objet de permettre la modernisation de l'équipement pédagogique dans les établissements d'enseignement qualifiant. Lors de la sélection des projets, une priorité sera accordée :

- aux établissements qui s'inscrivent dans une politique de formation en cours de carrière des professeurs de l'enseignement qualifiant ;
- aux établissements qui s'inscrivent dans l'application des profils de formation, y compris la mise en œuvre des outils pédagogiques et des épreuves d'évaluation y afférents;
- aux projets ayant reçu un avis favorable du Conseil zonal de programmation de l'enseignement officiel et du Conseil zonal de programmation de l'enseignement libre de la zone concernée;
- aux projets ayant reçu un avis favorable du fonds sectoriel concerné et du Comité subrégional de l'emploi et de la formation (CSEF);
- aux projets qui rencontrent les besoins du marché de l'emploi en évitant un émiettement des projets entre les réseaux d'enseignement et à l'intérieur de chaque réseau;
- aux établissements organisant des sections d'enseignement spécialisés de formes 3 et 4 et aux établissements en discrimination positive.

Les établissements doivent assumer une participation de 20% dans le coût total de l'acquisition.²

Les établissements bénéficiaires s'engagent à mettre à disposition de leurs élèves (ou des élèves de tout autre établissement d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice ou en alternance, spécialisé, de promotion sociale ou d'enseignement supérieur selon une convention établie avec le demandeur) l'équipement obtenu, dans un délai de douze mois suivant la notification de la décision d'octroi.

Ils s'engagent également à prendre toutes les mesures préalables utiles (aménagements de locaux, sécurité et hygiène, accessibilité, assurances, ...) pour que les équipements soient opérationnels dans le délai imparti.

² C'est donc le Pouvoir organisateur et non l'établissement qui peut prendre la décision d'introduire un projet puisque celle-ci implique l'engagement d'investir 20 % de la somme totale.

Comment se déroule la procédure de sélection ?

- 1° appel à projets auprès des établissements d'enseignement qualifiant ;
- 2° réception et traitement administratif des candidatures par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire ;
- 3° demande d'avis au Conseil zonal de programmation de l'enseignement officiel et au Conseil zonal de programmation de l'enseignement libre de la zone concernée sur base du cadastre des équipements disponibles ;
- 4° demande d'avis aux CSEF et aux Fonds sectoriels sur base du cadastre des équipements disponibles ;
- 5° proposition de sélection par une Commission de suivi opérationnel³ sur base des critères d'éligibilité et de priorité définis à l'article 3 du décret du 26-04-2007;
- 6° avis motivés des Comités de pilotage visés à l'article 7 du décret du 26-04-2007 ;
- 7° décision du Gouvernement de la Communauté française (et du Gouvernement régional bruxellois, selon le cas) sur base des propositions de la Commission de suivi opérationnel et des avis motivés remis par les Comités de pilotage.

Consultance et aide aux projets

Pour introduire vos projets, vous pouvez faire appel au consultant de votre réseau :

CF (Wal.): Philippe LEIDINGER 02/690.81.73 philippe.leidinger@cfwb.be

CF (Bxl.): Alain FAURE 02/690.81.70 alain.faure@cfwb.be

CPEONS: Claude BRANCART 02/504.09.10 <u>claude.brancart@cpeons.be</u>

SEGEC: Paul BOLAND 02/256.71.55 <u>paul.boland@segec.be</u>

FELSI: Michel BETTENS 02/527.37.92 felsi@profor.be

³ La Commission de suivi opérationnel se compose de :

^{1°} un représentant du Ministre de l'Enseignement obligatoire et un représentant du Ministre de l'Enseignement de promotion sociale ;

^{2°} quatre représentants des réseaux d'enseignement, issus pour moitié de l'enseignement non confessionnel et pour l'autre moitié de l'enseignement confessionnel, désignés par le Gouvernement de la Communauté française sur proposition du Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire;

^{3°} la Directrice générale de l'Enseignement obligatoire de la Communauté française ou son représentant avec voix consultative ;

^{4°} un représentant du FOREM en tant que coordonnateur du réseau des Centres de compétence wallons avec voix consultative ;

^{5°} un représentant du réseau des Centres de référence bruxellois avec voix consultative

^{6°} un représentant de la D.G. de l'Enseignement obligatoire avec voix consultative, assurant le secrétariat.

Où, quand et comment faut-il introduire les projets ?

Les projets seront introduits **uniquement** via le site commun avec le Cadastre des équipements, à l'adresse :

www.cadastre.cfwb.be/archibus

Vous devez scrupuleusement respecter les consignes figurant dans le « Guide de l'utilisateur » annexé à la présente circulaire.

Vous devez toujours nous transmettre, par envoi postal, la version imprimée de vos projets (voir point 4.b du Guide de l'utilisateur) où sera apposée la signature originale du représentant du Pouvoir organisateur ou du Chef d'établissement, comme preuve du dépôt de votre demande de participation à l'appel à projets 2008-2009. Un accusé de réception vous sera transmis par retour du courrier.

Pour tout renseignement complémentaire :

Thierry Meunier 02/690.85.15 thierry.meunier@cfwb.be Didier MILIS 02/690.85.07 didier.milis@cfwb.be

Les demandes de participation seront postées, au plus tard, le vendredi 29 mai 2009 et adressées à :



Direction générale de l'Enseignement obligatoire

«Equipements pédagogiques de pointe de l'enseignement

qualifiant - appel à projets 2008-2009»

A l'attention de Monsieur Thierry MEUNIER

Bureau 3F320

Rue A. Lavallée, 1 1080 - Bruxelles

Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant : guide de l'utilisateur



Un projet financé par la Communauté française



avec la participation de la Région de Bruxelles - Capitale



et l'appui du Fonds européen de développement régional



1. Connexion

Adresse du site : www.cadastre.cfwb.be/archibus

Vous arriverez sur la page d'accueil qui s'intitule :

« Project : Communauté Française Wallonie-Bruxelles »

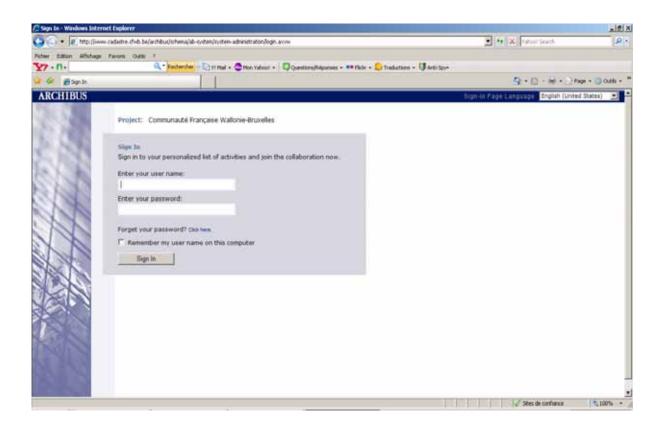
« Sign In »

Elle vous permettra de vous connecter au site.

Le *user name* ou *nom d'utilisateur* est le numéro « FASE » de votre établissement sous la forme :

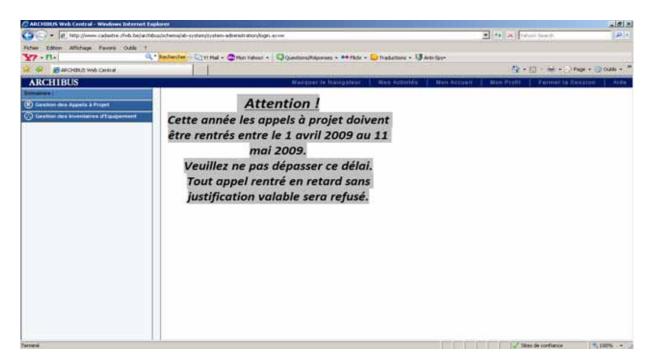
EC000xxx (numéro FASE à 3 chiffres) ou EC00xxxx (numéro FASE à 4 chiffres)

Note : si vous entrez dans le programme par le n° FASE de l'établissement, dans la suite du programme, c'est par implantation que vous introduirez l'essentiel de vos informations (contacts et équipements).



2. Gestion des Appels à projets

Démarrons « Gestion des Appels à Projet » et entrons dans le vif du sujet.



« Tâches »



Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant : appel à projet 2008-2009

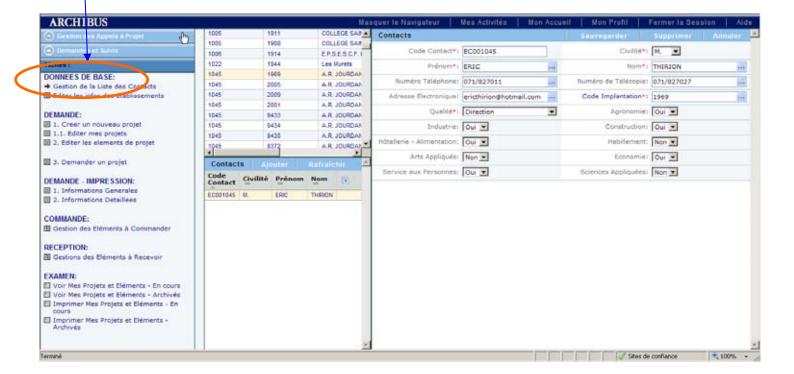
Guide de l'utilisateur 3/14

3. Gestion des données de base.

La première étape consiste à mettre à jour la liste des contacts. Pour ce faire, dirigezvous vers la rubrique « Gestion de la liste des Contacts » dans la colonne « tâches » de votre navigateur. Il vous est loisible d'ajouter ou supprimer des contacts et de mettre à jour toutes les informations nécessaires à l'administration.

Cinq champs sont obligatoires (*):

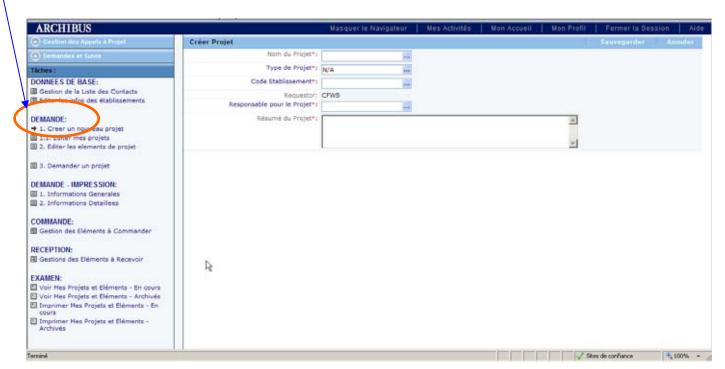
- Code Contact : encodage libre ;
- Civilité: M / Mme / Mlle / Dr;
- Prénom : encodage libre ;
- Nom: encodage libre;
- Qualité : voir menu.



4. Gestion des projets.

a. Demande

<u>Créer un nouveau projet</u>



Les champs obligatoires sont munis de l' « * »:

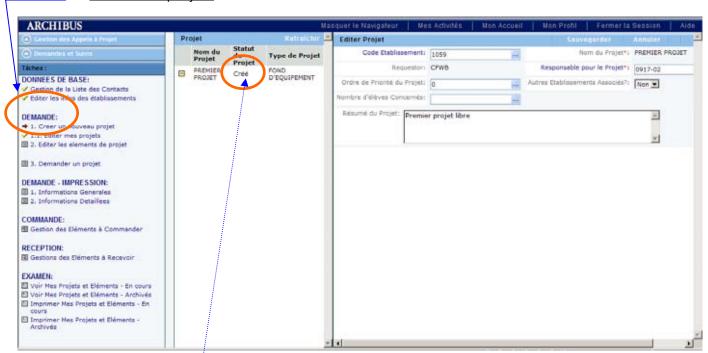
- Nom de projet : libre choix : il s'agit d'un code <u>sans espace</u>!;
- Type de projet : Fonds d'équipement matériel ;
- Code établissement : numéro FASE ;
- Responsable du projet : à choisir parmi les contacts introduits ;
- Résumé du projet : texte libre.

Ne pas oublier de SAUVEGARDER

Dans un second temps, après avoir sauvegardé une première fois, il faut entrer quelques informations complémentaires :

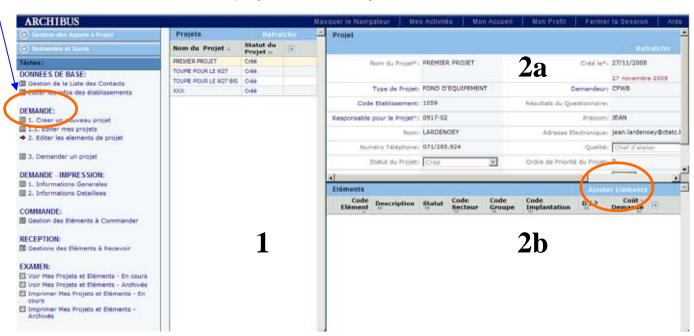
- Ordre de priorité du projet : 0 : peu prioritaire 2 : très prioritaire ;
- Nombre d'élèves concernés : par le projet en général ;
- Autres Etablissements Associés : OUI NON.

Editer mes projets



Il s'agit d'afficher à l'écran les informations générales concernant les projets introduits en cliquant sur <u>icône</u>, ______

Editer les éléments du projet : édition et ajout d'éléments

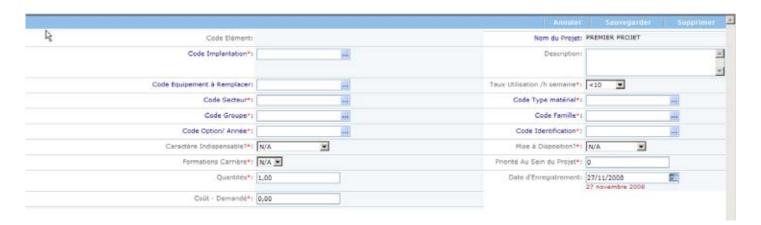


La première colonne (1) liste les projets en cours d'introduction

La fenêtre (2a) résume les informations concernant le projet en cours

La fenêtre (2b) concerne l'introduction des éléments (outils) demandés.

Après avoir sélectionné un projet, cliquez sur l'onglet « Ajouter un élément ». Une nouvelle fenêtre s'ouvre.



- Code élément : introduction automatique correspondant à un numéro d'incrément du logiciel;
- Code implantation : à choisir parmi les implantations encodées ;
- Code équipement à remplacer : s'il s'agit de remplacer une machine défectueuse ou obsolète, il y a lieu d'introduire ici son numéro d'équipement (à consulter au préalable au cadastre);
- Code secteur: 01-02-03-04-05-06-07-08-09 à sélectionner dans la liste;
- Code groupe : à sélectionner dans la liste ;
- Code option/année : à sélectionner dans la liste.

Il est possible de filtrer II le secteur, le groupe, ... afin de retrouver facilement l'option liée à votre demande.



Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant : appel à projet 2008-2009

7/14

Guide de l'utilisateur

- Code Type de matériel : 01-02-03-04 à sélectionner dans la liste
- Code famille : à sélectionner dans la liste
- Code indentification : à sélectionner dans la liste
- Caractère indispensable : Indispensable N/A Non indispensable
- Formations Carrière : NON N/A OUI
- Quantités : libre mais minimum 1
- Coût demandé: montant de l'outil HTVA
- Mise à disposition : Immédiate N/A Après travaux
- Priorité au sein du projet : 0 : peu prioritaire 3 : très prioritaire

Chaque projet peut compter plusieurs éléments.

Ne pas oublier de SAUVEGARDER

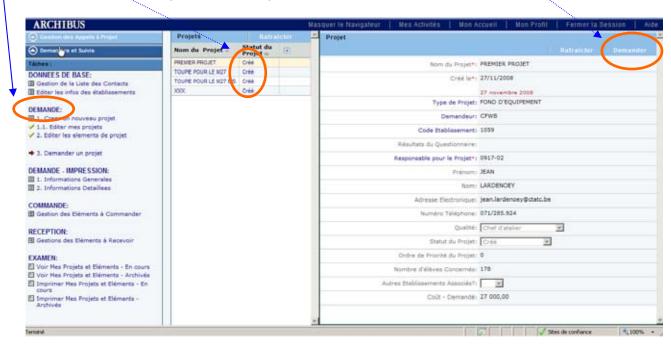
Tant que le projet n'a pas été DEMANDE, il est possible d'y apporter des changements ou compléments d'information.

Demander un projet

Il s'agit du stade de validation définitive.

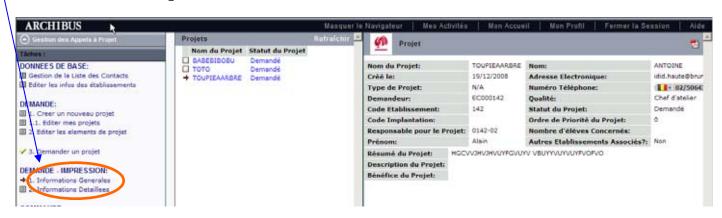
C'est l'occasion de relire le récapitulatif des projets en cliquant sur l'onglet à cet effet. Chaque projet doit faire l'objet d'une DEMANDE sans quoi il est en cours d'élaboration « Créé ».

Dès l'instant où il est demandé en cliquant sur l'onglet « <u>Demander</u> », il n'est plus accessible de votre poste et il acquiert le statut « DEMANDE ».



b. Demande - impression

Informations générales





En cliquant sur l'<u>icône PDF</u> en haut à droite, il est possible d'imprimer ce document afin d'y apposer les signatures du Pouvoir organisateur et du Chef d'établissement.

Vous obtiendrez ...

URL Link to ARCHIBUS Inc Home Page

Informations Générales du Projet

Nom de Projet: TOURCNC

Créé le Type de Projet Demandeur Code Etablissement Code Implantation FOND D'EQUIPEMENT EC000142 Responsable pour le Projet Alain ANTOINE Adresse Electronique : idid.haute@brunette.brucity.be : 02/5064310 : Chef d'atelier : Acquisition d'un tour à commandes numériques completéquipé de 10 Numéro Téléphone Qualité Résumé du Projet Description du Projet postes de commande, d'un projecteur Statut du Projet Bénéfice du Projet Ordre de Priorité du Projet Nombre d'élèves Concernés : Demandé Autres Etablissements Associés? : 178 : Non

Signature du Pouvoir Organisateur:

Signature du chef d'établissement:

Informations détaillées



Permet d'afficher et d'imprimer l'ensemble des éléments concernant chaque projet demandé.



COMMUNAUTE FRANCAISE WALLONIE BRUXELLES

URL Link to ARCHIBUS Inc Home Page

Informations Détaillées des éléments

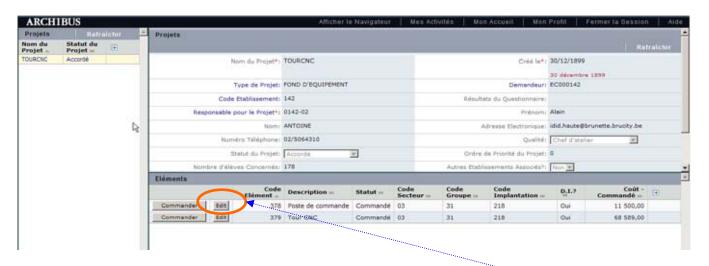
Nom de Projet: TOURCNC



Voici donc la fin de la première étape d'introduction d'un projet ...

c. **Commande** (gestion des éléments à commander)

A ce stade de l'encodage, rien n'est visible à l'écran. Les projets seront à nouveau visibles dès l'instant où ils auront été acceptés par le service de la CFWB.

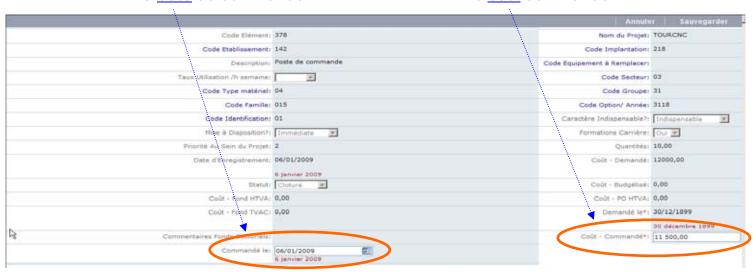


Dès le moment où le projet est en commande, il y a lieu de valider. Avant de valider définitivement, il faut introduire quelques informations en éditant l'élément « **EDIT** ».

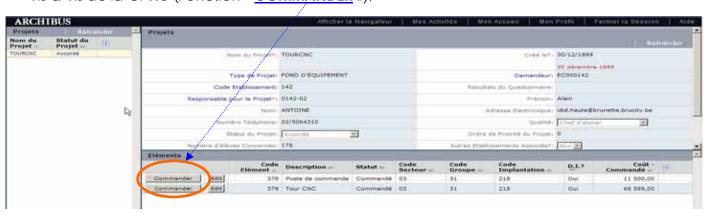
Ces informations sont :

la date de commande

le coût commandé



Maintenant que toutes les informations sont complétées, il reste à valider la commande vis-à-vis de la CFWB (Fonction « <u>COMMANDER</u> »).

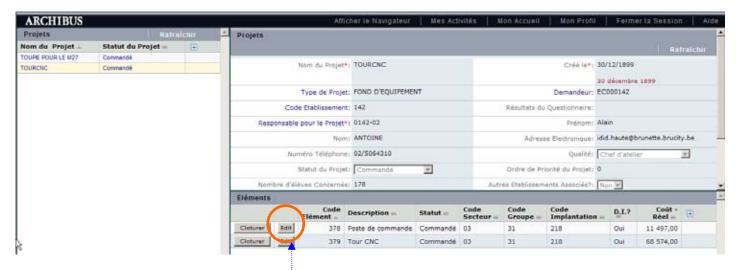


Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant : appel à projet 2008-2009

Guide de l'utilisateur 12/14

d. **Réception** (Gestion des éléments à recevoir)

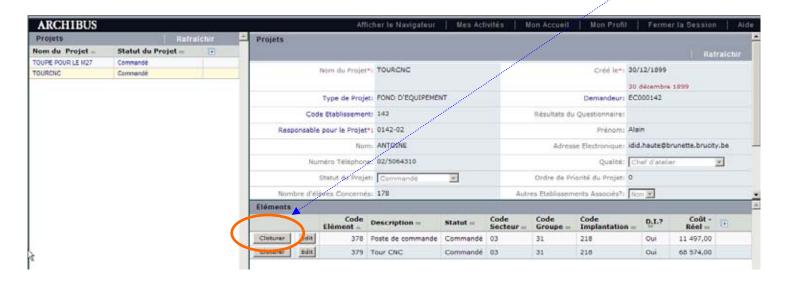
La commande est passée et il reste l'étape de la réception des équipements.



Lors de la réception finale des équipements, de nouvelles informations doivent être introduites en éditant l'élément « **EDIT** » :

- marque de l'équipement
- date de réception
- coût réel final
- numéro de série

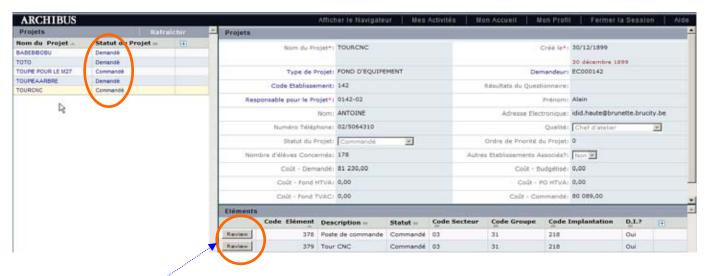
Maintenant que toutes les informations sont complétées, il reste à valider « <u>CLOTURER</u> » la réception vis-à-vis de la CFWB.



Dès cet instant, votre nouveau matériel est cadastré dans la base de données Archibus.

e. Examen

 Voir mes projets et éléments « En cours » ou « Archivés ». A ce stade, il est possible de voir l'état d'avancement « <u>Créé</u> », « <u>Demandé</u> », « <u>Commandé</u> » ou archivés

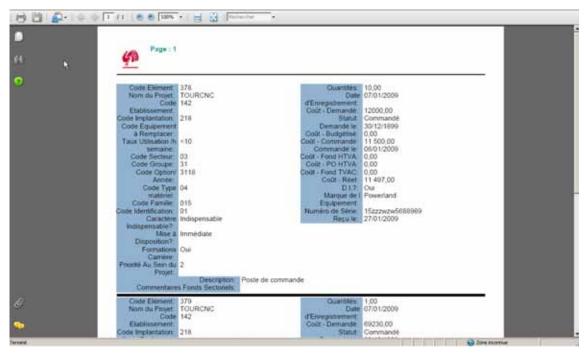


Vous pouvez afficher les informations détaillées de chaque élément en cliquant sur l'icône « Review ».

 Imprimer mes projets et éléments « En cours » ou « Archivés ». Dans cette rubrique, vous pouvez imprimer les informations concernant chaque projet au <u>format PDF</u>.



Vous obtiendrez



Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant : appel à projet 2008-2009

Guide de l'utilisateur 14/14